

## ÉTAT DU MAINE

- REGISTRE PÉNAL UNIFIÉ
- COUR SUPÉRIEURE
- COUR DU DISTRICT

Comté : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_

N° de dossier : \_\_\_\_\_

## ÉTAT DU MAINE

c.

\_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Défendeur

### CONDITIONS SPÉCIALES DE MISE EN LIBERTÉ SURVEILLÉE

1.  Aucun contact, direct ou indirect, avec \_\_\_\_\_ (victime) ou un membre quelconque de sa famille.
2.  Aucun contact non surveillé avec un mineur de moins de 18 ans ; la personne en charge de la supervision sera approuvée par l'agent de probation.
3.  Se tenir à l'écart des endroits fréquentés par des enfants, notamment, sans toutefois s'y limiter, les terrains de jeu, les fêtes ou événements scolaires, les arcades et les parcs.
4.  Ne participer à aucune activité, organisation ou service fournissant directement des services à des mineurs de moins de 18 ans.
5.  S'inscrire à, participer à et terminer, à la satisfaction de l'agent de probation, un programme de traitement pour agresseurs sexuels ainsi qu'une évaluation psychologique et un traitement comme nécessaire ; contribuer aux frais de ce traitement en fonction de vos moyens financiers comme déterminé par l'agent de probation. Prendre tous les médicaments prescrits.
6.  S'abstenir de regarder, écouter ou posséder tout matériel, actes et performances pornographiques, explicites du point de vue sexuel ou provocants, sous quelque forme que ce soit, et se soumettre à des fouilles aléatoires visant votre personne, votre résidence, vos véhicules et tous autres espaces et matériel, y compris un équipement électronique et ses supports de stockage et d'affichage, en votre possession ou contrôle, dans le but de rechercher des preuves d'un tel matériel ou de telles activités.
7.  Renoncer à consommer ou à posséder des boissons alcooliques ou des drogues illicites et se soumettre à des fouilles et des tests aléatoires visant votre personne (y compris les fluides corporels et l'expiration), votre résidence, vos véhicules et tous autres espaces en votre possession ou contrôle dans le but de rechercher des preuves de telles substances ou activités illicites.
8.  Renoncer à accéder à Internet, à des systèmes similaires ou à un autre système de communication en ligne sans la permission écrite préalable de l'agent de probation.
9.  Vous soumettre à des tests polygraphiques dans le but de surveiller le respect des conditions de votre programme de traitement ; contribuer aux frais de ces tests en fonction de vos moyens financiers comme déterminé par l'agent de probation.
10.  Résider dans une résidence approuvée par un agent de probation.

11.  Autre :

---

Date : \_\_\_\_\_

---

Défendeur : \_\_\_\_\_

Juge/Magistrat

---

Témoïn

POUR RÉFÉRENCE UNIQUEMENT